

# Communauté de communes du Florentinois

## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 6 JUILLET 2016

Le six juillet deux mil seize, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni à l'Hôtel de ville de SAINT FLORENTIN, sous la présidence de Monsieur DELOT Yves, Président, pour la tenue d'une séance ordinaire à la suite de la convocation qui lui a été faite le 29 Juin 2016 dans les formes et délais légaux.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames SCHWENTER – DUJON – PIAT - SEUVRE – DELOT – RAILLARD -  
Messieurs RENARD (suppléant de Mme CORSET) - FOURREY – GUINET – HARIOT – FOURNIER – LAGARENNE – RAMON – BOUCHERON – SAUVAGE – LAPERTOT - TIRARD – CECCHY - DELAGNEAU - GALLOIS – CHEVALIER – BLANCHET – MARQUET - GAILLOT

ETAIENT EXCUSÉS : Madame DERUELLE et Monsieur JAMBON  
Mesdames WEINBRENNER et GUÉNARD lesquelles avaient donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Messieurs RAMON et BLANCHET  
Messieurs BAILLET - MAILLARD - VANVERT lesquels avaient donné pouvoir de voter en leur nom respectivement à Mrs DELOT – SAUVAGE – Mme PIAT

SECRETAIRES de SEANCE : Messieurs GUINET et TIRARD

♦♦♦♦

### 1° - INFORMATION :

A l'ouverture de la séance, Monsieur le Président annonce que trois personnes lui ont demandé de faire une présentation au sein du conseil communautaire pour mieux les faire connaître :

#### 1-1 – L'ASSOCIATION PETANQUE DE L'EUROPE :

Le président, Patrick GESSAT, la trésorière, Marie-Hélène GONCALVES et la secrétaire, Jennifer VACAVANT, présentent l'association Pétanque de l'Europe. Ils désiraient le faire à la suite de la proposition de la CCF de mettre à leur disposition un local dans un bâtiment situé au Fossé Caillou.

Cette association a été créée au début des années 1980 et comporte actuellement 82 licenciés dont 63 hommes et 19 femmes. Les membres fondateurs sont : Jacques PIROELLE, Gilles SANCHEZ, Robert BAZOT et Marcel SOYEZ. Le bureau est représenté par 11 membres actifs avec un membre d'honneur, Guillaume GESSAT, formé depuis son plus jeune âge au club de Saint-Florentin.

Guillaume GESSAT a été champion départemental jeune à de nombreuses reprises, même succès en sénior ; depuis 2014, il fait partie du club les Canuts de Lyon. Il poursuit toujours ses performances et est retenu pour les 50 meilleurs joueurs de France. Néanmoins, il reste membre actif de son club de cœur à Saint-Florentin. Mais il donne une grande visibilité du club florentinois dans la France entière.

Dans l'Yonne, grâce à son nombre de licenciés, le club est classé 3<sup>ème</sup> et grâce à son nombre de féminines, il est classé 2<sup>ème</sup>. Dans le futur, sa plus grande ambition est la création d'une école de pétanque pour les jeunes.

Depuis les années 1990, le club présente un très beau palmarès grâce aux bons résultats de ses champions.

Tous les ans, le club organise un championnat départemental et cette année, il a pu rassembler 328 équipes masculines, 74 équipes féminines et 58 équipes de jeunes. Sur un weekend, le club reçoit plus de 1 000 personnes, joueurs et spectateurs confondus.

En 2016, le club organise un championnat régional et attend au moins 200 équipes de la région Bourgogne et de la région parisienne.

Les membres présents de la Pétanque de l'Europe présentent leur projet de boulodrome qui pourrait voir le jour en fonction des perspectives de la CCF sur le site du Fossé Caillou. Ce boulodrome permettrait au club :

- de disposer d'un espace couvert pour les entraînements quotidiens, l'organisation de concours pendant les weekends et les divers championnats,
- d'organiser des compétitions sportives pendant la trêve hivernale (de novembre à mars),
- de disposer de bureaux, une salle pour les réunions,
- de disposer d'un club house,
- de dynamiser le club et faire venir de nouveaux joueurs,
- de pouvoir créer une école de pétanque pour les jeunes.

Ce boulodrome permettrait également, pour le Florentinois et la CCF :

- d'apporter une nouvelle dynamique sportive,
- de faire travailler, tant lors des compétitions hivernales que de tous les autres championnats, le commerce, les hôtels, les restaurants... ; le club fait systématiquement appel aux commerces du florentinois pour toutes ses organisations.

Cette création deviendrait un point fort pour la Pétanque de l'Europe qui dispose d'une bonne situation géographique, car, actuellement, il n'existe qu'un boulodrome en Bourgogne et un en Seine et Marne, en dehors de sa volonté permanente de grandir et d'améliorer ses manifestations sportives.

L'avenir proche du club est surtout envisagé avec la création de ce boulodrome et le club propose :

- une mise à disposition gratuite d'un bâtiment aux normes de sécurité, électriques et sanitaires pour pouvoir recevoir un grand nombre de joueurs et de public,
- le club financerait les agencements intérieurs (terrains de pétanque, club house, salle de réunion...) et ferait travailler les artisans du Florentinois,
- le club prendrait en compte toutes les charges de fonctionnement (dépenses énergétiques, entretien courant...), à la condition de pouvoir continuer à organiser les compétitions sportives tant au sein stade qu'au sein du boulodrome.

La prochaine compétition régionale va se dérouler le 8 octobre 2016. Et l'objectif du club est d'organiser 5 compétitions régionales consécutives, ce qui lui permettra d'organiser une compétition nationale sur le Florentinois.

L'ensemble des membres présents remercie chaleureusement l'Assemblée de leur avoir permis de présenter le club de Pétanque de l'Europe et ses projets.

Monsieur le Président conclut en faisant l'apogée de l'Entente sportive du Florentinois en général, mais surtout de l'ESF Pétanque de l'Europe qui, grâce à ses compétitions, fait venir plus de 1 000 personnes à chaque manifestation. Celles-ci font naturellement drainer beaucoup d'activités sur tout le Florentinois.

## **1-2 – RATATATA :**

Monsieur Joël CHAUDY, originaire de Jaulges, habitant Chainy et conseiller en communication aux entreprises, vient présenter RATATATA du Florentinois. C'est une initiative, dans un premier temps, pour le Florentinois à la suite d'un constat des difficultés de développement économique local que rencontrent les commerces, les artisans, les entreprises...

En tenant compte de ses connaissances et des services qu'il vend à certains clients sur le conseil en communication sur Internet, Monsieur CHAUDY souhaite mettre à disposition, à l'ensemble des artisans, des commerçants, des associations locales, des collectivités locales, un service pour communiquer avec les outils d'aujourd'hui, notamment Facebook (service gratuit pour les associations et les collectivités locales jusqu'à 6 publications par an). Ainsi, RATATATA est lancé depuis le 20 juin 2016, pour relayer tout type d'annonce, une annonce étant une actualité, un nouveau produit pour le commerce et l'artisanat, un nouveau service, une promotion ou encore une demande. Il suffit de le faire savoir sur RATATATA du Florentinois pour ramener toutes les personnes, qui ont un compte Facebook dans le Florentinois, à plus de 20 kms au-delà de toutes les communes de la communauté de communes, sur le compte Facebook RATATATA. Une publication génère au minimum 1 000 affichages à des personnes locales. C'est donc disponible pour tous les élus pour pouvoir relayer toutes les manifestations de toutes les communes de la CCF et c'est simple : soit par l'adresse mail de

RATATATA, soit par Facebook, soit par le site internet, soit le numéro de téléphone de Monsieur CHAUDY.

Monsieur le Président atteste qu'il y a des retombées très rapides sur les publications effectuées et c'est la raison pour laquelle il désire que Monsieur CHAUDY présente RATATATA du Florentinois à tous les conseillers communautaires.

Monsieur le Président profite également de cette présentation pour indiquer à tous les maires qui connaissent un artisan, une société un peu particulière... qui a intérêt à être connu par tout le monde, de ne pas hésiter à le présenter au président pour que la personne vienne se faire découvrir, à son tour ; cela peut être utile à tout le monde.

### **1-3 – CAMERA DE LA CCF PRETEE A DES JEUNES - REMERCIEMENTS :**

Monsieur le Président avait accepté de prêter la caméra appartenant à la CCF à des jeunes (Rémy Durand, Antonin Gallois), qui suivent leurs cours au sein du lycée Chevalier d'Eon à Tonnerre.

Ils font partie de l'atelier "court métrage" issu de l'atelier "cinéma" du lycée. C'est au sein de cet atelier qu'ils réalisent des vidéos, et notamment des courts métrages (vidéos comprises entre 5 et 20mn). Le proviseur du lycée leur a proposé de s'inscrire à un "canopé – le festival du court métrage à Auxerre" qui réunit tous les établissements du département.

Dans cet atelier, sont réunis une dizaine d'élèves et leur travail a consisté à faire chacune des parties d'un court métrage, de l'idée du scénario jusqu'à la production, et ce, tous ensemble.

Une caméra leur manquait et grâce au prêt de la Communauté de communes du Florentinois, ils ont pu réaliser leur court métrage. C'est ainsi qu'ils viennent ce soir remercier l'Assemblée et présenter leur réalisation.

Une partie du tournage a été réalisé sur le territoire de la CCF, notamment sur la commune de TURNY. Pour s'inscrire au festival, il était nécessaire de réaliser un court métrage avec un thème, et plus particulièrement celui du temps au sens large du terme. Le temps imparti était de 8mn. Ainsi, les jeunes ont tourné, monté puis présenté le court métrage au Festival du court métrage, et ils ont reçu le "coup de cœur de la mairie d'Auxerre".

A l'issue de la projection, l'Assemblée applaudit Rémy Durand et Antonin Gallois.

### **1-4 – ECOLE DE MUSIQUE : CR DE L'ENTREVUE AVEC LE PRESIDENT DU YAV ET LES ELUS CCF/CCSB EN CHARGE DE LA MUSIQUE :**

Un entretien a eu lieu entre le président de Yonne Arts Vivants et Monsieur Eric Courcimot, élu à Brienon et dirigeant l'école de musique de Brienon. A la suite de cet entretien, Monsieur Courcimot a présenté David Teboul, directeur de l'école de musique de Brienon, et une professeure de musique, pour exposer leurs projets.

Par ailleurs, Monsieur le Président informe l'Assemblée que le directeur de l'école de musique du Florentinois, Monsieur Jean-Louis COCHE, quitte l'école fin août. L'école du Florentinois se retrouve sans directeur. Monsieur David Teboul serait très heureux de diriger les deux écoles et préparera la rentrée de septembre.

Suite à la fusion prochaine des deux communautés de communes, une certaine cohérence existera entre les deux écoles de musique.

### **1-5 – MAISON MEDICALE ET RECRUTEMENT DE MEDECIN :**

Monsieur le Président est actuellement en contact avec un médecin, d'origine portugaise, qui travaille pour le moment à Cayenne et désire revenir en métropole.

Monsieur le Président doit le rencontrer soit fin juillet, soit début septembre, à l'occasion d'un déplacement du médecin en métropole. Il espère pouvoir le convaincre de rejoindre Saint-Florentin.

Si cela devient effectif, Monsieur le Président lancera le projet de maison médicale avec ce nouveau médecin et le docteur SEBEYSTIEN, qui exerce actuellement sur la commune de Saint-Florentin.

## **1-6 – SPANC – LANCEMENT DES TRAVAUX DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF :**

69 foyers ont retourné à la communauté de communes la convention pour manifester leur désir de rénover leur assainissement non collectif, sur les communes de SORMERY, TURNY et LASSON, à la suite du diagnostic.

540 € sont facturés par convention, le coût s'élève donc à 37 260 €. Cela fait partie intégrante du marché. Dès que la société a effectué le diagnostic, pour les foyers volontaires, elle préconise les travaux à réaliser et produit un devis pour leur soumettre.

En fonction du nombre de foyers volontaires qui devraient au moins atteindre 50, Monsieur le Président lancera un dossier de consultation et fera les demandes de subventions.

Il est important que les particuliers s'adressent à la CCF pour bénéficier des subventions, de prix raisonnables pour effectuer les travaux et la garantie de ce prix.

Concernant les diagnostics qui avaient été réalisés en son temps sur Avrolles et Saint-Florentin, ceux-ci seront pris en compte.

## **1-7 – MARCHÉ DE TRAVAUX DE VOIRIE INTERCOMMUNALE :**

Monsieur le Président précise que le premier marché de travaux arrive à son terme le 20 juillet, tous les travaux seront réalisés.

Le nouveau marché est attribué à EUROVIA pour 589 251,33 €, comprenant toutes les options. Le marché entre donc dans le budget prévu.

Le 30 juin dernier, une réunion avec tous les maires a eu lieu au cours de laquelle a pu être évoqués tous les problèmes rencontrés, problèmes à ne pas reconduire dans le nouveau marché pour être plus performant.

## **1-8 – YONNE EQUIPEMENT :**

Le président de Yonne Equipement, Monsieur Michel PISANI, a remis les bilans 2015, bilans que Monsieur le Président réclamait régulièrement.

2015 se résume ainsi :

- actif : immobilisations nettes 15 030 k€, banque : 6 150 k€,
- passif : capitaux propres 7 265 k€, emprunts : 13 168 k€, dont remboursement à moins d'un an 3 073 k€.
- le compte de résultats dégage 4,5 % en moyenne.

On s'aperçoit que les salaires du personnel sont pris en charge par l'association Yonne Développement, dont le président est Monsieur DROUIN. D'ailleurs, Monsieur le Président n'a pu obtenir que les bilans 2014 de l'association.

Monsieur le Président rappelle qu'une ligne budgétaire est prévue pour acheter, ou non, des parts de Yonne Equipement, société d'économie mixte appartenant au Conseil général. Yonne Développement ne fonctionne qu'avec des subventions départementales.

Depuis la loi NOTRe, le Conseil général ne peut détenir qu'un maximum de 33 % des parts ; le restant, il doit les vendre à des EPCI (communautés de communes entre autres).

Un immeuble a déjà été construit dans le Florentinois grâce à Yonne Equipement et Yonne Développement, et ces deux sociétés peuvent être encore utiles pour l'ensemble des communes de la CCF.

## **1-9 – ASSOCIATION PORT DE PLAISANCE :**

Monsieur le Président expose que cette association permet, entre port de plaisance de France et des canaux, de faire de la communication, d'avoir des retours d'expérience des un et des autres...

En effet, cette association anime un réseau d'échanges, promeut les ports de plaisance fluviaux, participe au développement du tourisme fluvial.

L'adhésion du port de Saint-Florentin à cette association serait donc très utile.

### **1-10 – GUIDE DU ROUTARD :**

Monsieur le Président fait part de sa lettre de mécontentement qu'il a adressée à Madame Sadon, présidente du PETR du Pays de l'Auxois.

L'office de tourisme de Tonnerre, à l'initiative de Monsieur Laboissière, a monté un beau projet pour éditer avec la société Hachette un guide du Routard autour du canal de Bourgogne. Un rapprochement a eu lieu avec le Pays de l'Auxois pour faire éditer ce guide à partir de la Côte d'Or jusqu'à au-delà St-Florentin. Madame Sadon a tenu à en récupérer le leadership avec le Pays de l'Auxois. Monsieur Laboissière a laissé faire à condition que les offices de tourisme du nord soient autant représentés que ceux du sud.

Or, à la rédaction du guide, il a été découvert que le département de l'Yonne ne représente plus que 40 % de la globalité du guide, alors qu'il est demandé 50 % du financement.

Aussi, Monsieur le Président a demandé à Madame Sadon de bien vouloir reconsidérer sa position pour qu'une contribution équilibrée soit retenue dans la conception de cet ouvrage et que les offices du tourisme du nord puissent récupérer une moitié de celui-ci.

Vendredi 8 juillet, une réunion pour le contrat canal a lieu, avec la Région à St-Rémy, à laquelle Monsieur le Président se rendra avec Monsieur Uzasas, de Zoon Politikon, pour amener ses projets.

D'ailleurs, Madame Sadon veut également reprendre le leadership du contrat canal, alors que les 4 communautés de communes ont donné pouvoir à Monsieur le Président de mener le projet.

### **1-11 – FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES – GROUPE DE TRAVAIL :**

Monsieur le Président a diffusé à l'ensemble des conseillers le tableau récapitulant les groupes de travail thématiques. Après correction en fonction des desideratas de chacun, ce tableau sera adressé à la communauté de communes de Seignelay/Brienon.

### **1-12 – TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) :**

Monsieur le Président précise que les EPCI ne sont pas tenus d'instaurer une part incitative de TEOM. Actuellement, la CCF est à la TEOM et l'instauration de la taxe incitative est un énorme travail et un gros problème. La TEOM fonctionne très bien et la DGFIP insiste sur celle-ci et non sur la part incitative. Monsieur le Président reste convaincu qu'il est nécessaire de rester en TEOM, car plus la part incitative est en place, plus il y a de dépôts sauvages.

### **1-13 – PROJET D'AMENAGEMENT DE BUREAUX A FOSSE CAILLOU :**

Les bureaux actuels de la CCF ne sont pas appropriés, ni leur accès notamment par manque de places de stationnement. Aussi, Monsieur le Président projette d'installer la CCF au Fossé Caillou. Un budget de 250 000 € pour l'aménagement devrait suffire.

Monsieur le Président a demandé à l'architecte, Monsieur LERU, de bien vouloir établir un projet d'aménagement d'un des bâtiments au Fossé Caillou ; il a informé la Poste d'une éventuelle vente du bâtiment de la CCF.

Monsieur LERU est l'architecte qui a travaillé pour le port ; Monsieur le Président profite de cette occasion pour informer l'Assemblée de la réception définitive du bâtiment de la capitainerie, invitant l'ensemble des conseillers à participer. Elle se déroulera le 11 juillet à 17h30.

### **2° - N° 37/2016 SITE PRIMAGAZ DE CHEU : PROTOCOLE D'ACCORD EN VUE DE L'ELABORATION DU PPRT :**

Le PPRT arrive à sa conclusion pour enclencher une rénovation totale du site de PRIMAGAZ dans la zone industrielle de la Saunière.

Initialement, il devait y avoir délocalisation du site à DUCHY. Cette solution était très onéreuse (plus de 2,5 millions d'€, voire 3, pour la CCF).

Monsieur le Président rappelle brièvement le contexte et lorsqu'il a été convoqué par le Préfet et qu'il a discuté avec le directeur industriel de PRIMAGAZ, il a pu faire admettre le choix de rester sur place, de démembrer le site en déconstruisant le système de stockage actuel et en reconstruisant un silo plus petit (30 m3). Sinon le coût envisagé était de 8 710 000 € si déménagement, alors que le coût est de 1 260 000 € sans déménagement.

Alors qu'au départ de l'entretien les participations financières devaient se dérouler par tiers, Monsieur le Président a pu faire accepter à l'Etat sa participation de 40 %, celle de PRIMAGAZ à 40 % et celle de la CCF à 20%, soit pour la CCF la somme de 252 000 €, payable sur deux ans. Cependant, la CCF ne peut pas récupérer la TVA. Monsieur le Président a donc demandé à la Préfecture de revoir ce problème et il est toujours dans l'attente.

Vu les articles L.515-15, L.515-16-3, L.515-16-4, L.515-17 du Code de l'Environnement,

Vu le décret n°2014-285 du 3 Mars 2014,

Considérant la volonté de l'exploitant du site Primagaz de Chéu d'ajouter une mesure supplémentaire de réduction du risque consistant en la reconfiguration du site,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** le protocole d'accord cadre établi entre l'Etat, la société Primagaz et la Communauté de Communes du Florentinois en vue de l'élaboration du Plan de Prévention des Risques Technologiques du site PRIMAGAZ de Chéu,
- **DIT** que seront financés uniquement les 20% du montant hors taxes soit la somme de 252 000 €,
- **AUTORISE** le Président à signer ledit protocole.

### **3° - N° 38/2016 ZONE DU FOSSE CAILLOU : LOCATION D'UN BATIMENT A MORVAN FOURRAGE :**

Vu le plan local de redynamisation du site de la défense de Saint-Florentin signé le 15 mars 2012 dont notamment l'Action 1 : "l'aménagement de la zone du Fossé Caillou",

Vu la délibération du 18 septembre 2014 décidant l'acquisition du terrain militaire dénommé "Dépôt annexe de Saint Florentin" d'une superficie de 14Ha 33a 21 ca,

Vu l'acte de vente en date du 12 Février 2015,

Vu la demande de la société MORVAN Fourrage de louer un bâtiment afin d'y stocker de la paille,

Considérant qu'il est nécessaire de valoriser cette zone, que les lieux doivent être investis afin qu'il y ait une vie sur le site,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **ACCEPTE** de louer le bâtiment n°29 à la société MORVAN Fourrage afin d'y stocker de la paille, pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2016,
- **FIXE** le montant du loyer à 10 000 € par an,
- **AUTORISE** le Président à signer tous actes à venir dans le cadre de cette décision.

**4° - N° 39/2016 OFFICE DE TOURISME DU FLORENTINOIS : ACQUISITION D'UN BATIMENT SIS 16 GRANDE RUE A SAINT-FLORENTIN – PARCELLE CADASTREE SECTION AT N° 349 :**

Monsieur le Président rappelle la proposition qu'il a faite lors de la précédente séance et propose, dès à présent, de prendre la décision de principe d'acheter les locaux.

Monsieur FOURREY s'enquiert de savoir si le sous-sol est compris dans l'achat, car, comme le confirme Monsieur MARQUET, une chapelle du 12<sup>ème</sup> siècle existe. Monsieur le Président précise qu'actuellement il n'en a pas discuté avec le propriétaire.

Ce sera une copropriété, car le propriétaire garde l'appartement situé à l'étage du bâtiment. Il sera donc nécessaire d'établir un règlement de copropriété.

Pour l'aménagement intérieur, Madame DUJON explique que plusieurs espaces peuvent être concrétisés (espace accueil, espace avec des écrans...).

Un concours est organisé au niveau national des offices de tourisme et l'office de tourisme du Florentinois a répondu à ce concours en donnant beaucoup d'idées. A l'issue, un accompagnement peut être prévu pour l'aménagement.

Pour l'information de tous les conseillers, Monsieur le Président explique qu'à partir de l'immeuble 16 Grande Rue, en remontant cette rue (jusqu'à l'ancienne charcuterie), ainsi que tout ce qui est derrière, la commune de Saint-Florentin est propriétaire. Des travaux de curetage, de rénovation et d'aménagement vont être réalisés. Tous les appartements situés à l'étage auront un accès par derrière, depuis la rue Gallimard, et les boutiques auront un accès Grande Rue.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code du Tourisme,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite loi NOTRe,

Vu l'arrêté préfectoral n° PREF/DCPP/SRC/2016/0105, en date du 15 mars 2016 portant modification des statuts de la Communauté de communes du Florentinois et notamment ses compétences en matière de développement économique et touristique,

Considérant la compétence de la Communauté de communes du Florentinois «Promotion du tourisme, dont la création d'Offices de tourisme»,

Considérant que le rez-de-chaussée de l'immeuble situé 16 Grande rue à Saint-Florentin à l'angle de la rue de l'Hôtel de ville est en vente,

Considérant ainsi la possibilité d'y installer les locaux du futur office du tourisme intercommunal,

Considérant l'accord du propriétaire de céder le bien à la Communauté de communes du Florentinois pour un montant de 100 000 €, hors frais de notaire,

Considérant qu'une demande d'estimation a été formulée au Service des Domaines le 14 juin 2016 et que ce dernier a un mois pour y répondre.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **EMET** un avis favorable **de principe** à l'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section AT n°349, soit le rez-de-chaussée et 48 m<sup>2</sup> de l'étage de l'immeuble sis 16 Grande rue à Saint-Florentin, appartenant à la SCI des Fontaines, pour un montant de 100 000 euros hors frais de notaire, afin d'y installer le futur office de tourisme intercommunal,
- **DIT** que le conseil communautaire sera sollicité à nouveau pour donner son accord définitif au vu de l'estimation des domaines,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours par Décision Modificative n°2.

**5° - N° 40/2016 ACQUISITION DU BATIMENT DE L'OFFICE DE TOURISME :  
EMPRUNT DE 210 000 € - DEMANDE D'OUVERTURE D'UNE LIGNE DE TRESORERIE DE  
200 000 € :**

Pour financer l'achat et assurer les travaux de mise en exploitation du bâtiment destiné à l'OT, Monsieur le Président propose de recourir à un emprunt, mais aussi d'ouvrir une ligne de trésorerie.

Il a donc interrogé plusieurs banques tant pour un financement de 210.000 € qui comprend l'achat, les frais de notaire et une enveloppe de travaux de 100.000 €, que pour une ligne de trésorerie de 200 000 €.

Les banques sont :

- la Banque Populaire de Bourgogne et de Franche Comté
- le Crédit Mutuel
- la Caisse d'Epargne

Le taux reçu pour un emprunt remboursable sur 10 ans est :

- BPB FC : 1,05 %,
- Crédit mutuel : 0,97 %,
- Caisse d'Epargne 0,90 %.

Il propose ainsi de retenir la Caisse d'Epargne qui donne le meilleur taux

Pour la ligne de trésorerie de 200 000 € mobilisable sur 2 ans, le taux offert par la Caisse d'Epargne est de 0,62 %.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération de ce jour décidant l'acquisition d'un bâtiment sis 16 Grande rue à Saint Florentin en vue d'y installer les locaux de l'Office du Tourisme intercommunal,

Considérant qu'il est opportun de recourir à l'emprunt pour le financement de cette acquisition et de son aménagement,

Considérant les propositions des différentes banques sollicitées.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,



- **DECIDE** de contracter un emprunt de 210 000 € auprès de la Caisse d'Epargne au taux fixe de 0.90 % sur une durée de 10 ans dont le remboursement sera trimestriel,
- **DECIDE** de demander un crédit relais de 200 000 € auprès de la Caisse d'Epargne, au taux de 0.62 % sur une durée de deux ans maximum afin de permettre le préfinancement de la TVA et des subventions relatives aux travaux d'aménagement du port de plaisance, de la station fluviale et de la zone du Fossé Caillou, si besoin est,
- **DIT** que les crédits seront inscrits au budget de l'exercice en cours par Décision Modificative.

**6° - N° 41/2016 AVENANT AU CONTRAT SOREPAR : EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI A TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE :**

Il est possible d'étendre les consignes de tri et de les simplifier dès maintenant, pour y inclure les déchets d'emballages ménagers plastiques dans les sacs jaunes.

Grâce à cette simplification, la CCF recevra une meilleure indemnité d'Eco-Emballage et une subvention supplémentaire de 800 € la tonne sera versée par l'ADEME. Cette extension de consignes de tri diminuera d'autant l'enfouissement à DUCHY.

Il est donc nécessaire de signer un avenant avec SOREPAR. Monsieur le Président précise qu'il négociera encore les prix.

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 19 Février 2015 adhérant au plan d'extension des consignes de tri des nouveaux flux plastiques dans le cadre du plan national de relance du tri et du recyclage d'Eco-Emballages et d'Adelphe, notamment le recyclage des plastiques,

Vu le marché attribué à la Société SOREPAR le 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour le traitement des déchets recyclables,

Considérant qu'il est nécessaire de modifier par avenant le contrat conclu avec la société SOREPAR, en y intégrant l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages ménagers plastiques,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **AUTORISE** le Président à signer l'avenant au contrat conclu avec la société SOREPAR, en y intégrant l'extension des consignes de tri des déchets d'emballages ménagers plastiques.

**7° - N° 42/2016 ADMISSION EN NON VALEUR :**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2121-17 ET L2121-29,

Vu la présentation en non-valeur de Madame la Comptable des Finances Publiques,

Monsieur le Président indique à l'assemblée que Madame la Trésorière a fourni une copie exécutoire de l'ordonnance rendue le 6 juin 2016 par la commission de surendettement des particuliers effaçant la dette de Monsieur Sylvain MANGON d'un montant de 82.87 € (REOM

2013) ainsi qu'une recette de 40,00 € relative à la redevance 2015 de l'assainissement non collectif,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** l'admission en non-valeur proposée par le Président d'un montant total de 82.87 € sur le budget Général et de 40 € sur le Budget annexe SPANC,
- **PRECISE** que cette opération constitue une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2016 et que les crédits nécessaires sont prévus au Budget Primitif de l'exercice en cours.

### 8° - N° 43/2016 DECISION MODIFICATIVE N° 2 :

Monsieur le Président explique qu'il avait sous-estimé le prélèvement FPIC en dépenses de fonctionnement et il avait mis zéro concernant le versement par l'Etat. Et l'Etat a reversé la somme de 43 030 €. C'est donc une bonne surprise puisque le résultat est positif pour la CCF.

Est également intégré dans la DM l'emprunt sollicité et un transfert entre la section fonctionnement et la section investissement.

De plus, une subvention pour le hangar à bateau a été octroyée par l'Etat et la Région a versé une subvention de 25 % sur les travaux réalisés dans la capitainerie et le quai.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il y a lieu de se prononcer sur des virements de crédits,

Il est proposé les modifications suivantes :

BUDGET GENERAL	
FONCTIONNEMENT	
Dépenses	Recettes
Article 73925-01 : + 43 030 € Article 66111-01 : + 2 517 € Article 023-01 : + 39 800 €	Article 7325-01 : + 85 347 €
INVESTISSEMENT	
Dépenses	Recettes
Article 2115- 95 : + 105 000 € Article 2315-95 : + 105 000 € Article 2315-27-95 : + 86 700 € Article 21571-27-95 : + 6 500 € Article 2184-27-95 : + 6 800 € Article 2315-22-95 : + 19 500 € Article 2188-411 : + 13 300 € Article 2188-95 : + 7 700 € Article 2315-95 : - 7 700 € Article 1641-01 : + 10 000 € <u>Opérations d'ordre</u> Article 1323-01 : + 166 914 € Article 13241 -01 : + 92 838 € Article 13248-01 : + 135 661 € Article 1328-01 : + 68 143 € Article 1341-01 : + 23 303 €	Article 021-01 : + 39 800 € Article 1641- 01 : + 210 000 € Article 1331-27-95 : + 33 679 € Article 1338-27-95 : + 66 321 € Article 1338-411 : + 3 000 €  <u>Opérations d'ordre</u> Article 1313-01 : + 166 914 € Article 13141-01 : + 92 838 € Article 13148-01 : + 135 661 € Article 1318-01 : + 68 143 € Article 1331-01 : + 23 303 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** les modifications comme proposées ci-dessus.

## **9° - QUESTIONS DIVERSES :**

### **9-1 – SENTIERS DE RANDONNEE - TRAIL :**

Monsieur CHEVALIER fait un point sur l'avancement du projet. Puisque les sentiers de randonnée s'étendront sur une grande partie de la communauté de communes, il est nécessaire qu'il y ait une cohérence et qu'une charte graphique existe.

Actuellement, le projet porte sur les communes de CHAILLEY et TURNY, sachant qu'une liaison est bien avancée sur SORMERY. Ensuite, chaque commune indiquera si elle désire créer un sentier de randonnée qui entre dans ce cadre.

Monsieur le Président confirme ce qu'il a déjà indiqué lors des séances précédentes, qu'il est très partisan de prévoir une ligne budgétaire chaque année, car mettre en place ce projet permet et permettra au fur et à mesure de l'agrandissement des sentiers, de valoriser le territoire de la communauté de communes. D'ailleurs, le trail de CHAILLEY l'a fort bien démontré le week-end dernier. En effet, Monsieur GUINET précise que 499 coureurs ont participé au trail, ainsi que 180 randonneurs, qui ont également occupé les hôtels et chambres d'hôte du secteur. Certaines personnes venaient de Seine et Marne, d'autres de Toulouse et malheureusement, l'organisation s'est trouvée obligée de refuser des participants venus de Reims. Pour l'an prochain, il est prévu la participation d'environ 1 000 personnes.

Monsieur CHEVALIER dévoile les panneaux choisis (forme) et les poteaux directionnels qui seront valables tant pour le trail, que pour tous les sentiers de randonnées de la CCF. La charte graphique est en cours, un projet doit être bientôt présenté.

Concernant l'entretien courant des chemins trail et randonnée, il sera assuré par chaque commune, tandis que toute la signalétique (panneaux, poteaux) sera assurée par la CCF.

Enfin, Monsieur GUINET précise que l'inauguration du trail et des premiers sentiers sera prévue en mars prochain, suivi d'une communication via l'Yonne Républicaine ; ceci permettra aux amateurs passionnés de pouvoir venir s'entraîner pour le trail se déroulant en juillet.

### **9-2 – FROMAGE SOUMAINTRAIN :**

Monsieur MARQUET informe l'Assemblée que le fromage Soumaintrain a reçu la dénomination IGP (indications géographiques protégées) du Parlement Européen au 1<sup>er</sup> juin 2016. C'est le premier fromage qui a obtenu l'IGP de l'Yonne. C'est un aboutissement de plusieurs années.

### **9-3 – SONO COMMUNAUTAIRE :**

Monsieur MARQUET demande s'il est envisageable de détenir, au sein de la CCF, une sono pour qu'elle soit à disposition de chaque commune.

Monsieur le Président répond que cela peut être tout à fait possible, l'acheter n'est pas chose difficile. Le plus difficile est de pouvoir disposer d'un agent à chaque prêt pour la faire fonctionner, car il est nécessaire que l'opérateur soit toujours la même personne.

Il est vrai qu'il serait opportun de détenir, au sein de la CCF, certains matériels, de les sérigraphier et les mutualiser (par exemple barrière...).

### **9-4 – BALAYAGE DES COURS D'ECOLE :**

Monsieur BOUCHERON demande ce qu'il advient de ce service. Monsieur le Président précise que la communauté de communes a acheté une petite balayeuse à main et qu'elle est disponible pour les communes, avec le chauffeur. Il va également procéder à l'achat d'une remorque pour transporter ce matériel, des devis ont été demandés. Un agent de la CCF pourra ainsi se déplacer avec ce matériel dans les communes pour exécuter certaines tâches.

#### **9-5 – INTERNET :**

Monsieur FOURNIER s'enquiert de l'avancée pour résoudre les problèmes Internet. Monsieur SAUVAGE précise qu'il est nécessaire de rédiger des conventions entre les communes. Un relai sera donc posé dans un terrain situé sur la commune de Saint-Florentin. Ce relai prendra sur Auxerre et distribuera la zone blanche de la région florentinoise (Germigny, Vergigny, Jaulges, Chéu, Turny peut-être).

#### **9-6 – PISTE D'ATHLETISME AU STADE JEAN LANCRAY :**

Monsieur le Président rappelle que la piste d'athlétisme sera inaugurée le 7 juillet à 18h, inauguration à laquelle les conseillers communautaires sont invités. Elle portera le nom de "Marcel Bourgoïn" qui est le fondateur de l'Entente Sportive Florentinoise et en a été le responsable pendant 30 ans.

#### **9-7 – FOSSE CAILLOU :**

Monsieur SAUVAGE informe que l'électricité sera installée définitivement pour fin septembre. L'installation de toutes les fosses septiques suivra.



La séance est levée à 23h35.